



Contrat FRAISES – Saison 2018 / 2019

Denis et Magali DORQUES, producteurs de fruits, de légumes biologiques (Certification ECOCERT) à Villeveyrac, s'engagent à distribuer une fois par semaine leur production : à Villeveyrac, Poussan, Sète et Frontignan.

Les quantités produites sont susceptibles de varier en fonction du temps, de la saison et des ravageurs .
Le consommateur s'engage à récupérer ses produits ou à les faire récupérer par une personne de son choix à chaque distribution programmée.

L'adhérent (le consommateur) a la possibilité de choisir entre plusieurs options en fonction de la quantité désirée: Un panier composé d'une ou plusieurs barquette(s) de fraises de 500g sur une durée de 6 semaines.

Le consommateur s'engage à récupérer ses produits ou à les faire récupérer par une personne de son choix à chaque distribution programmée. Il est responsable de ses oublis ou de ses indisponibilités, aucun remboursement ne sera effectué.
Le 1er jour de livraison sera défini ultérieurement en fonction de la récolte.

L'adhérent (le consommateur) a la possibilité de choisir entre plusieurs options en fonction de la quantité désirée.

ADHERENT

Nom _____	Prénom _____
Adresse _____	
Code Postal _____	Ville _____
Tél (domicile) _____	Tél.(portable) _____
Email _____	

Lieu de distribution

Villeveyrac Poussan Sète Frontignan

La totalité des chèques est à remettre à l'engagement. ils seront mis à l'encaissement chaque début de mois en fonction des dates de livraison.

Prix : 11€ le kg soit 5,50€ la barquette

NOMBRE DE BARQUETTES de 500g :/ semaine

TOTAL pour 6 semaines : _____ € payable en une ou 2 fois

Date de la 1ère distribution:

Merci d'effectuer vos règlements à l'ordre de **GAEC Dalinette et Cie** et de remettre les chèques avec le contrat
Banque:..... chèq n°1: ; chèq n°2:

Cotisation à l'AMAP Cantagal de 15 € réglé le: _____

Signature de l'Adhérent précédée par « lu et approuvé »:

Signature du Producteur précédée par « lu et approuvé »: